

Agir contre les régressions, pour la réussite de tous



A cette rentrée, se met en œuvre une loi d'orientation pour l'école contestée par l'ensemble de la communauté éducative parce qu'elle tourne le dos à la réussite de tous. Se concrétisent également les conséquences néfastes des coupes budgétaires dans l'enseignement public (alourdissement des effectifs de classe, réduction de l'offre d'éducation, chômage des précaires...).

Et quelle est la priorité du Ministre de l'éducation ?

Des propos inquiétants sur l'enseignement privé et ses besoins loin d'être contrebalancés par un courrier flatteur adressé à tous les enseignants.

La priorité n'est pas là. Elle est aujourd'hui encore à la réussite de tous les élèves. Ce qui suppose un autre fonctionnement des écoles et des établissements, des pratiques nouvelles, un réel travail en équipe, le développement de la formation initiale et continue des personnels... Autant de mesures permettant de lutter réellement contre l'échec scolaire. Cela demande aussi des moyens nouveaux en terme de choix budgétaires. Les conditions de la rentrée, les attaques sur le service public exigent une mobilisation d'ampleur. La grève du 4 octobre en convergence avec l'ensemble des salariés en sera une première étape.

La rentrée en douze points

Régressions budgétaires : le service public attaqué

La rentrée 2005 est sous le signe des suppressions de postes dans les collèges et lycées, d'insuffisantes créations dans les écoles, de fermetures de classes, d'options, de mise au chômage de milliers de non titulaires, d'un nombre toujours plus important d'enfants de deux à trois ans privés d'école maternelle. Pour 2006, une nouvelle suppression de 2.797 emplois à l'Education Nationale a été annoncée. La baisse d'effectifs dans le second degré, l'augmentation dans le premier degré ne justifient pas de telles mesures qui signifient en clair pour les élèves une dégradation des conditions d'étude et la suppression de certains enseignements. Autre réduction du budget national : le non remplacement d'un administratif sur deux partant à la retraite ce qui va rendre encore plus difficile la bonne gestion du système éducatif.

C'est encore au nom de la réduction du nombre d'enseignants que va être mise en place le scandaleux dispositif Fillon - de Robien qui impose aux professeurs de remplacer leurs collègues. Le recrutement de 20.000 contrats aidés + 25.000 qui vont se substituer aux CES (contrat emploi solidarité) et aux CEC (contrat emploi consolidé) confirme avec éclat le besoin criant de personnel. Mais cela reste bien insuffisant au regard de la récente saignée (30 000 suppressions d'emplois-jeunes sur 3 ans). Avec en prime encore plus de précarité, là où il faudrait des emplois statutaires, stables, qualifiés.

Pour qu'ils puissent tous réussir à l'école : des aides indispensables tout au long de la scolarité

Tous les élèves n'apprennent pas de la même façon, au même rythme. Les difficultés économiques et sociales, l'évolution des situations familiales perturbent quelquefois gravement la vie des enfants et des jeunes, leur évolution, leur scolarité. Certains « trébuchent » en cours de route, d'autres cumulent quelquefois depuis l'école maternelle des difficultés plus importantes.

Pourtant, tous auront besoin dans leur vie d'adulte, bien au delà d'un savoir lire-écrire-compter minimum, de comprendre un monde de plus en plus complexe, de pouvoir se former, échanger, réfléchir. L'échec scolaire est insupportable, pour les enseignants, pour les parents mais surtout pour les élèves eux-mêmes. On le sait, travailler dans une classe surchargée, à l'école primaire comme au collège ou au lycée aggrave les difficultés d'apprentissage, rend difficiles les progrès. On le sait aussi pour de très nombreux élèves, soutien en petits groupes, aides ponctuelles, tutorat sont indispensables pour accéder aux mêmes apprentissages disciplinaires (contenus et méthodes), à leur mise en perspective interdisciplinaire, aux postures et attitudes correspondantes que ceux qui réussissent.

Les aider, leur permettre à tous de réussir, à tous les niveaux du système éducatif, c'est possible, cela impose un nouvel effort budgétaire, ●●●

●●● de nouveaux modes d'organisation du travail scolaire : un développement de la scolarisation en petite section de maternelle, plus de maîtres que de classes et des réseaux d'aide à l'école primaire, des équipes pluriprofessionnelles de suivi dans le second degré, des dédoublements de cours, et partout des effectifs de classes qui permettent travail en petits groupes, expérimentations, échanges, du temps de concertation pour les équipes... Cela suppose aussi des contenus d'enseignement retravaillés et une formation initiale et continue améliorée des enseignants.

Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) Dispositifs de réussite Educative Réussite, vraiment ?

Comment parler de réussite éducative quand sont menacées toutes les structures d'aides spécialisées, quand ne sont prévus que des dispositifs parcellaires, individualisés, sans égalité sur le territoire national ?

La loi Fillon ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour prendre en charge les élèves en difficulté, mais au contraire des suppressions de postes qui menacent la prévention en maternelle, les postes ZEP, les réseaux d'aides à l'école primaire, les dispositifs de soutien mis en place en 6^e dans certains établissements. Le décret PPRE ne garantit pas le droit pour tous les élèves rencontrant des difficultés scolaires de bénéficier de soutien : avec le programme « personnalisé », c'est à chaque élève qu'est renvoyée la responsabilité de son échec ou de sa réussite.. Au collège, l'élève en difficulté se verra surtout proposer des cursus dérogatoires, avec aménagement des horaires et des programmes. Le risque est grand de voir un service public d'Education qui ne garantisse plus que le strict minimum, réduit aux apprentissages « fondamentaux » tandis qu'à la périphérie, des dispositifs se multiplieraient pour assurer les compléments et prendre en charge les élèves en difficulté.

3 Dispositifs BORLOO : une fausse priorité

Mis en place à la rentrée, ce plan doit financer 750 projets sur 5 ans avec priorité aux enfants des zones urbaines sensibles. « Nous voulons apporter un soutien personnalisé aux jeunes » dit le Ministre et pour ce faire 375 millions d'euros seront dégagés chaque année. Concrètement, ce sera à chaque équipe (éducateurs, pédiatres, psychologues, orthophonistes...) de prendre en charge l'élève (et sa famille) en souffrance. Le dispositif est censé s'articuler complémentirement aux dispositifs existants. En fait, le rôle de l'école est totalement marginalisé. A aucun moment, l'approche spécifique des personnels de l'éducation nationale (Copsy, infirmiers, psychologues scolaires, CPE, assistants sociaux) n'est évoquée. Le texte les confine dans une fonction de repérage des enfants et des adolescents en difficulté.

Les équipes prévues relèvent de différentes structures publiques et privées : le risque de disparité entre les territoires est grand. Rappelons aussi la misère du service hospitalier en personnels. La rédaction d'une charte locale de confidentialité est contestable : les principes de déontologie varient-ils selon l'endroit ?

Surtout fondamentalement, l'accent est mis sur un traitement médical et individuel des difficultés alors qu'on n'apprend jamais seul et que si l'école ne peut tout résoudre, traiter la difficulté scolaire en dehors d'elle n'est pas un gage d'efficacité.

On confie donc à des partenaires extérieurs associatifs et privés des missions d'encadrement éducatif, social et psychologique qui jusque là étaient remplies au sein de l'école. Il aurait été plus logique – sans nier l'intérêt de partenaires intervenant sur leur champ propre – de créer les conditions pour permettre à l'Ecole et à ses personnels de mieux réussir.

4 Maternelle : quel avenir ?

Aujourd'hui la scolarisation des deux ans recule fortement (de près de 36 % en 1990 nous sommes passés à un peu plus de 21 %) et celle des trois ans n'est pas partout assurée. Les effectifs par classe sont de plus en plus lourds. Les plus jeunes élèves font les frais des restrictions budgétaires actuelles.

Pourtant, le développement de la scolarisation en maternelle a joué un rôle incontestable dans l'amélioration des résultats du système éducatif. Toutes les études réalisées montrent que la scolarisation en maternelle, y compris dès l'âge de deux ans, est un facteur de réussite et notamment pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés. Au delà de l'importance de la socialisation dès le plus jeune âge, ceci est en particulier dû au travail qui est fait sur l'apprentissage du langage. Progressivement les enfants se décentrent d'eux mêmes pour s'approprier le monde qui les entoure, pour comprendre le sens de ce qu'ils viennent faire à l'école. La relation avec la famille est à ce moment fondamental, il est donc nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des élèves (encadrement, effectifs, matériel, locaux...) pour donner à l'école maternelle sa véritable dimension et toute son efficacité.



5 Menaces sur les ZEP

Instaurée en 1981, la politique d'éducation prioritaire affiche un bilan contrasté, mais dans l'ensemble positif puisqu'elle a permis que les écarts ne s'accroissent pas ou peu, malgré le contexte de dégradation socio-économique. Pourtant les ZEP sont aujourd'hui menacées. D'abord pour des raisons budgétaires. De relance en relance, parce que la situation socio-économique s'est dégradée, davantage d'écoles et de collèges ont été labellisés... mais à moyens constants ! Avec pour conséquence une dilution des moyens supplémentaires accordés, déjà insuffisants. Certains en ont donc déduit qu'il fallait recentrer la politique ZEP sur un nombre limité d'établissements, les plus en difficulté. Sans se soucier de ce que deviendraient ceux qui ne seraient plus soutenus dans leur lutte contre l'échec scolaire !

La loi Fillon constitue une autre menace puisqu'elle substitue à la logique d'aide territoriale celle d'aide aux individus. Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) n'étant pas financé de manière spécifique, ce sont les moyens ZEP qui risquent d'être redéployés !

Enfin, un texte rédigé en catimini (paru au B.O. n° 30 du 25/08/05) lance une expérimentation cette année dans des collèges ZEP/REP et les écoles qui leur sont associées. Il invite les équipes pédagogiques à élaborer des contrats d'expérimentation qui risquent d'aboutir à un enseignement au rabais (accent sur l'acquisition du seul socle commun) et à une déréglementation totale (nouvelles modalités d'organisation des enseignements). L'attribution de moyens supplémentaires pour la rentrée 2006 risque ainsi d'être conditionnée par l'existence même d'un tel contrat, mais aussi par son évaluation par les IA, selon des critères opaques.

La référence au plan Borloo accentue par ailleurs la logique de traitement des difficultés des élèves à l'extérieur de l'école alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que les ZEP qui réussissent le mieux sont justement celles qui se recentrent sur les apprentissages scolaires au sein de la classe.

La FSU appelle à une véritable relance des ZEP qui permette d'améliorer notablement les conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels, sans en rabattre sur les exigences de formation pour les jeunes concernés.



6 Décentralisation et inégalités territoriales : le transfert des TOS imposé

Malgré les mobilisations des personnels, soutenus par les parents, l'opposition des Régions et de quelques départements, le transfert des personnels TOS poursuit, certes lentement, son chemin. De nombreux départements ont d'ores et déjà signé les conventions. Les orientations de beaucoup d'entre eux sont malheureusement sans surprise. Abandon par privatisation ou externalisation de certaines missions à travers les milliers d'emplois aidés (demi-pension, accueil, entretien...).

Précarisation, organisée par l'État lui-même, généralisée ; inégalités territoriales renforcées : c'est bien l'équipe éducative dans son ensemble qui se trouvera amputée de personnels qualifiés et attachés à leur mission éducative et cela au moment même où les besoins en adultes dans les établissements sont reconnus par tous. L'opposition de la FSU s'accroîtra pour le maintien dans le cadre du service public d'état des missions et des personnels.

7 Culture commune contre socle commun : deux projets d'Ecole ?

Gilles de Robien a confirmé en juillet que le « socle commun » constituait bien le fondement de la loi Fillon. Ce socle commun, présenté comme le seul moyen de relancer un système éducatif qui stagne depuis 1995, peut séduire a priori. Mais la FSU a contesté dès le départ cette notion qui est en fait porteuse de grands dangers : vision utilitariste et déséquilibrée des savoirs, contestation radicale des disciplines scolaires au nom de « compétences transversales », individualisation du processus éducatif et responsabilisation personnelle de l'élève (et de sa famille) en cas d'échec, théorisation sur de prétendues différences naturelles dans le rapport aux apprentissages et retour de l'idéologie des dons. Se dessine ainsi une nouvelle scolarité obligatoire dont l'objet véritable est d'orienter et de trier précocement les élèves.

La définition d'un strict minimum culturel que donne la loi du socle commun est principalement d'ordre disciplinaire. Elle procède à l'exclusion de certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques, technologiques) et donc plus encore, à des pans entiers de la culture.

Dès le rapport Thélot, la FSU a opposé la culture commune au socle commun. Pour elle, la question scolaire est aussi une question sociale : combattre l'échec scolaire, c'est simultanément agir sur les inégalités sociales et les dysfonctionnements scolaires. C'est affirmer que tout élève, quelle que soit son origine, est éducatif, qu'il peut prétendre au plus haut niveau et au plus large champ de culture, de formation et de qualification. C'est demander l'égalité de l'offre de formation sur tout le territoire. C'est contester l'idée que l'égalité des chances serait égale pour tous et exiger qu'on apporte beaucoup plus à ceux qui ont peu. C'est avoir la conviction qu'on n'apprend jamais seul, que l'éducation impose simultanément des formes personnelles et collectives d'appropriation. C'est se donner les moyens de permettre à tous les jeunes d'accéder à un bac et de porter la scolarité obligatoire à 18 ans.

Il s'agit d'élaborer des propositions alternatives pour l'Ecole, capables de s'opposer aux multiples projets d'adaptation du système éducatif français au libéralisme.

C'est à partir de grandes questions de société et des savoirs actuels qu'il faut repenser la culture scolaire, mettre en cohérence les disciplines, éduquer de telle sorte que tous les jeunes puissent comprendre la complexité du monde, devenir des citoyens responsables et éclairés et avoir véritablement accès aux valeurs qui sont celles de l'Ecole.

EVS : Une précarité encore accrue

Après les Contrats Emplois Solidarité pour pallier le manque de TOS, les AE (aides-éducateurs en contrats de 5 ans, puis assistants d'éducation en 3 ans) substitués aux surveillants MI-SE, les vacataires et contractuels pour pallier les manques d'enseignants titulaires, le gouvernement va encore plus loin dans la précarisation des emplois : les futurs « Emplois Vie Scolaire » (EVS) que De Robien s'est vu contraint d'annoncer sont prévus pour assurer l'accompagnement des handicapés, maintenance informatique ou aide à la direction.. et sont encore plus précaires : contrat de droit privé, 6 mois à 2 ans maximum (s'il est renouvelé 2 fois !), à temps partiel...

Le service public d'éducation nécessite des emplois stables, des personnels qualifiés. Et pour ces jeunes recrutés, il s'agit surtout de leur apporter formation et qualification, et non une précarisation accrue.

Enseignement professionnel public maltraité, apprentissage privilégié !

De la loi Borloo à la loi d'orientation sur l'école les mesures en faveur de l'apprentissage n'en finissent pas de sortir pour tenter d'atteindre l'objectif de 500 000 apprentis dans les années à venir. Elles s'accompagnent de coûteuses campagnes publicitaires de promotion de l'apprentissage, tandis que le service public de formation est ignoré.

Parallèlement, les restrictions budgétaires conduisent à des fermetures de sections, la stratégie de création des lycées des métiers tend à supprimer des filières, l'extension prévue des baccalauréats professionnels en 3 ans menace l'existence du BEP... Depuis plusieurs années des pressions convergentes s'exercent sur l'enseignement professionnel public pour réduire son périmètre, alors que selon le ministère les effectifs des lycées professionnels sont prévus en augmentation pour cette rentrée et la suivante.

La généralisation du Contrôle en Cours de Formation, effective en CAP et qui s'étend aux autres niveaux, ne permettra plus d'évaluer la qualité des différents systèmes de formation, et remettra en cause la qualité et le caractère national des diplômes.

Progressivement et insidieusement l'apprentissage patronal se substitue aux formations professionnelles du service public, avec l'idée que certains jeunes « ne seraient pas faits pour les études », et qu'il conviendrait de les sortir du système éducatif dès le collège. A l'opposé de cette conception rétrograde la FSU estime que le service public d'éducation devrait pouvoir donner à tous les jeunes une culture commune de bon niveau et une qualification professionnelle reconnue.

Non aux remplacements De Robien !

Le décret de De Robien impose aux enseignants du second degré d'assurer dans la limite de 60 h annuelles le remplacement des absences de courte durée (moins de deux semaines). Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre du dispositif. Le « volontariat » est sollicité au 1er trimestre mais à compter du 1er janvier, c'est le chef d'établissement qui désigne !

La FSU est opposée à ce dispositif inefficace et dangereux car il n'apporte aucune réponse pédagogique pertinente et remet en cause le statut des personnels, leur qualification.

Certes, le problème est bien réel : il faut assurer les remplacements des enseignants absents. Ce qui n'est pas bien fait actuellement, y compris pour les absences prévisibles et plus longues. Il faut recruter davantage de TZR dont c'est la mission et améliorer leurs conditions d'exercice : plus d'enseignants en postes fixes pour que les TZR ne soient plus affectés sur des postes à l'année. Bref, faire assurer le remplacement par des personnels titulaires en nombre suffisant. C'est la réponse pertinente pour assurer la qualité de la continuité de l'enseignement.

Scolariser les élèves en situation de handicap

En trois ans, le nombre d'élèves en situation de handicap, intégrés dans les établissements scolaires a augmenté de 30% dans les écoles et de 70 % dans les collèges et lycées.

En cette rentrée, l'application des principes de la loi du 11 février sur le handicap peut amener les parents à demander l'admission de leur enfant avant tout examen préalable de leur situation. Le ministère de l'éducation estime à « 4000 ou 5000 » le nombre d'enfants concernés. Pour faire face à cette situation, 8000 « ASEH » (Aide à l'accueil et à la Scolarisation des Élèves Handicapés), sur contrats précaires, sont annoncés. Mais on cherche en vain les enseignants supplémentaires, la formation de tous les personnels, les effectifs réduits et le temps de concertation nécessaires...

Une fois de plus, c'est sur les équipes dans les établissements scolaires, que reposera l'essentiel des efforts à accomplir pour rattraper le retard en ce domaine !

Pour un meilleur accès des jeunes à l'enseignement supérieur...

Il est urgent d'engager une autre dynamique de transformation des formations supérieures, assurant leurs ouvertures et reconnaissances scientifiques, culturelles, professionnelles, sociales en France, en Europe et au-delà, et infléchissant fortement la réforme LMD et ses conséquences (dégradation des conditions d'études, aggravation de la charge de travail des personnels...)

